



N°8

# LANTEN'EWS

Votre bulletin  
d'informations communal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021 :

- Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de participation financière avec la Communauté de Communes des 1000 Étangs concernant l'utilisation du gymnase des 1000 Étangs par les enfants de Lantenot fréquentant le Collège des 1000 Étangs de Melisey.
- Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF.  
Le Conseil Municipal vous présente 2 extraits du contrat :
  - « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M en 2023 puis 10 M par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
  - « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'État notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]Le Conseil Municipal adopte la motion de la COFOR et :
  - Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières.
  - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.
  - Demande une vraie ambition politique de l'État pour les forêts Française.
  - Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt fait face.
- Le Conseil Municipal accepte en partie la proposition de travaux de l'ONF, sous couvert de l'obtention des 80 % de subvention promise par l'État concernant le Plan de Relance Reboisement, pour la parcelle 13 en chêne ou autres essences pour une surface de 1ha 97a.
- Le Conseil Municipal se joint à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Haute-Saône va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat du presbytère de Saint Germain pour un montant de 123 000 euros.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- La Mairie sera fermée pour congés du 09/08/2021 au 24/08/2021. Elle rouvrira ses portes à partir du mercredi 25/08/2021. En cas d'urgence, pendant cette période, envoyez un mail à [contact@lantenot.fr](mailto:contact@lantenot.fr) ou au 06 14 80 24 45.
- Des travaux de renforcement des berges de la Lanterne devraient commencer fin Août, cela va engendrer un ralentissement et une alternance de la circulation rue de la Lanterne.
- La commission appel d'offre a retenu l'entreprise Eurovia pour effectuer les aménagements de sécurité du village.
- Une boîte à livres sera installée sur la place de la Mairie, dans la deuxième semaine du mois d'août. Merci à Cédric GAVOILLE pour la conception de cette boîte en matériaux de récupération et à Olivier SIMON pour l'approvisionnement en livres.
- « La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains » : depuis de nombreuses années l'employé communal nettoie les divers trottoirs et accotements. Pour information la Commune n'a comme obligation que l'entretien des fossés. L'entretien des trottoirs et accotements devant chez soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien (nettoyage et tonte).
- Nous allons accueillir des séances de Yoga à compter du mardi 7 septembre à 18 heures au Foyer Rural avec Manon votre professeur de Yoga ; contact au 06 76 10 98 66.
- L'affouage sera distribué courant septembre, le bûcheron ayant pris beaucoup de retard vu les conditions climatiques.

### **RAPPEL :**

Les horaires autorisés concernant la tonte et les engins à moteur (arrêté du 18 mai 2006) :

**Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30 ;**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Pour la bonne ambiance de notre village merci de respecter ces horaires.

Nous observons toujours des incivilités concernant la divagation des chiens, ce qui a conduit Mr Le Maire à prendre un arrêté municipal. Cet arrêté fait preuve d'autant de prévention que de sanction et ce afin de réduire la gêne des usagers de la voie publique. Il sera visible sur le panneau d'affichage, la page Facebook et le site de la commune <https://lantenot.fr>.

Le Maire  
David BALAUD



**IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**